



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 01.10.2021

Numéro de publication: BH07-0000002525

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007
Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation Luce Grivat in Liquidation

Organisation concernée:

Fondation Luce Grivat in Liquidation
CHE-112.802.567
c/o: Mme Ioanna Coveris Cerra
Avenue d'Ouchy 76
1006 Lausanne

Contexte:

Par décision du **24 septembre 2021**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation de la **Fondation Luce Grivat en liquidation**, dont le siège est à **Lausanne**, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, p.a. Maître Ioanna Coveris Cerra, Notaire, Avenue d'Ouchy 76, 1006 Lausanne. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 24 septembre 2021.

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne